

Nul n'est censé ignorer la loi

La loi du plus fort, cela va sans le dire.

Ignorantia legis non excusat¹

Nul n'est censé ignorer la loi, dit l'adage. Pourtant, il y a plusieurs centaines de milliers de lois, disait Jules Renard il y a plus de 100 ans. Il y a tellement de lois, que l'on pourrait croire que la loi n'est pas faite pour l'Homme, comme on le dit, mais plutôt, comme on aime le dire, que c'est l'Homme qui devrait se faire à la loi.

Pourtant, et de manière étonnante, il semblerait que personne ne s'interroge sur le fait que « nul ne soit censé ignorer la loi ». Où enseigne-t-on la loi aux citoyens? Connaît-on la loi parce que l'on naît dans une démocratie? Enseigne-t-on la loi ou l'instruction civique à l'école? La loi est-elle une sorte d'osmose ointe à la naissance? Enfin, si nul n'est censé l'ignorer, comment se fait-il que la loi ne soit pas enseignée au plus tôt dans la vie des citoyens?

Depuis quelques années, un regard rétrospectif sur la société permet de constater que c'est la primauté des droits individuels et non celle des lois elles-mêmes qui fait l'objet d'une couverture médiatique et rejoint le grand public. Pourtant, nul n'est censé ignorer la loi dans le sens aussi du droit commun et des devoirs civiques.

D'ailleurs, au Québec, pays civilisé et éduqué, en 2007, combien de gens peuvent expliquer avec justesse la distinction entre un député et un ministre? Expliquer la distinction entre une loi d'ordre public et une obligation contractuelle? Pourtant, ces distinctions sont fondamentales au sein de notre appareil démocratique.

En outre, si, d'aventure, un citoyen tente de lire une loi, n'importe laquelle, il devra rapidement se rendre compte que ces dernières n'ont pas été écrites pour lui; qu'elles n'ont pas été écrites dans un souci de grande clarté et de compréhension par tous. Les mots et les expressions utilisés sont réservés aux gens instruits ou aux bien-pensants. Pourtant, nul n'est censé l'ignorer la loi... Si le citoyen ne comprend pas la loi qu'il tente de lire, comment est-il censé l'observer?

¹ L'ignorance de la loi n'est pas une excuse.

En n'enseignant ni la loi, ni les rudiments de la vie civique à l'école, comment est-il possible d'entrevoir leur maîtrise par le plus grand nombre?

L'apprentissage de la vie civique et de la philosophie devrait faire partie du curriculum de tout citoyen en devenir.

Si nul n'est censé ignorer la loi, l'État devrait l'enseigner et apprendre au citoyen à questionner le bien fondé sinon de sa rédaction du moins de son application.

De nos jours, bien que *nul ne soit censé ignorer la loi*, il est encore difficile à plusieurs de la connaître.

* * *